

nue de remplir ses anciennes fonctions avec l'aide de ces deux dames.

M. BLAIN : Il ne s'agit pas de savoir si le secrétaire remplit ou ne remplit pas son devoir ; je demande au ministre pourquoi le présent crédit n'est pas inscrit comme pourvoyant au paiement des sténographes de son cabinet quand c'est à cela qu'il servira, au lieu de figurer comme étant destiné à la rétribution d'un secrétaire, quand ce n'est pas cela du tout.

L'honorable M. PATERSON : Je ne vois rien d'irrégulier à ce que le crédit soit voté tel quel, attendu qu'il doit servir à payer les copistes du secrétaire particulier du ministre. On a continué d'inscrire le crédit, et l'on pourrait l'utiliser au cas où un autre secrétaire serait nommé ; si cela arrivait, il ne serait plus possible d'en distraire la moindre partie en faveur des personnes chargées des écritures, et on estime que ces personnes, étant donné le travail supplémentaire qu'elles ont à faire, ont droit à l'augmentation d'appointements que nous leur accordons à même ce crédit et de la manière que je signalais à l'honorable député il y a un instant.

M. BLAIN : Quelles sont les personnes qui reçoivent cet argent ?

L'honorable M. PATERSON : Mademoiselle Dawes et mademoiselle Cram.

M. BLAIN : Quels sont leurs appointements ?

L'honorable M. PATERSON : Ceux de mademoiselle Dawes sont de \$800, et ceux de mademoiselle Cram de \$450.

M. COCHRANE : D'où vient cette différence ?

L'honorable M. PATERSON : De plus longs états de service.

M. BLAIN : Ces \$600 ne suffisent pas au paiement des appointements de ces personnes.

L'honorable M. PATERSON : On ajoute cette somme au chiffre de leurs appointements.

M. BLAIN : Que le ministre paye au secrétaire particulier des sommes votées pour d'autres fins, je ne m'en plaindrai pas. Quels sont les devoirs du sous-commissaire ? Lorsqu'on créa cette nouvelle charge, le ministre, si je ne me trompe, a dit que le sous-commissaire serait tenu de voyager par tout le pays et de faire la visite de certains bureaux de douane. Cela fait-il toujours partie de ses attributions ?

L'honorable M. PATERSON : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai déclaré qu'il était à souhaiter que le commissaire pût, à certaines époques, aller faire la visite des grands ports douaniers. Cette innovation me paraissait devoir produire un heureux effet sur la besogne de mon ministère. Lorsque le com-

missaire s'absente,—et il s'est absenté assez souvent,—le sous-commissaire le remplace. Lorsqu'il est ici, le commissaire a beaucoup à faire, et le sous-commissaire partage la besogne avec lui. Ils ont tous deux autant de travail qu'ils en peuvent faire.

M. COCHRANE : Quelle sorte de travail ?

L'honorable M. PATERSON : Je ne saurais dire, mais l'honorable député doit bien se l'imaginer.

M. COCHRANE : Le ministre lui-même n'a guère l'air de savoir au juste ce qu'ils ont à faire. De quoi s'agit-il, en définitive ? Voici un item de \$2,800 destiné à payer les appointements d'une personne à la fois secrétaire du ministre et sous-commissaire des Douanes ; on demande quelles sont les fonctions de cette personne, et le ministre répond qu'elle est obligée de se déplacer de temps à autre.

L'honorable M. PATERSON : Non pas.

M. COCHRANE : A quoi bon hocher la tête ? C'est ce que vous avez dit ; nous vous avons demandé ce qu'il fait ici, et vous avez répondu qu'il est fort occupé.

L'honorable M. PATERSON : Voici ce que j'ai dit—

M. COCHRANE : Je sais bien ce que vous avez dit.

M. PORATEUR-SUPPLEANT : A l'ordre ! Un seul à la fois.

M. COCHRANE : A qui parlez-vous ? M. le président, lorsque vous siégiez dans les rangs de l'opposition—

M. PORATEUR-SUPPLEANT : Ce n'est pas l'honorable député que je rappelais à l'ordre. J'ai voulu rétablir l'ordre, parce que deux membres de la Chambre portaient la parole en même temps.

M. COCHRANE : Je sais ce que veulent dire les regards que vous tournez de tous côtés. De quoi s'agit-il ? On nous trompe au moyen de ces sortes de crédits. Le ministre fait montre de mauvaise foi en demandant un crédit destiné à son secrétaire particulier, quand on sait fort bien que telle n'est pas sa destination. Il sait très bien que son secrétaire particulier fait de la littérature électorale pour le compte du parti libéral. Les ministres ne dédaignent pas de dire à leurs employés d'aller voter selon les dictées de leur conscience, et lorsque ces malheureux ne votent pas au gré de leurs maîtres, ceux-ci s'abaissent très souvent jusqu'au point de les destituer. Nous votons \$2,800 afin de permettre au secrétaire particulier du ministre de faire de la littérature électorale, et quand nous demandons quel usage on fera de ce crédit de \$600 destiné au secrétaire particulier, le ministre répond qu'il servira à payer les services de certaines dames pendant que le secrétaire s'occupera de littéra-

M. PATERSON.